



Vendredi 9 mars 2018

ATELIER 18 : « OUI IL EST POSSIBLE DE TRAVAILLER AVEC L'HOPITAL ET LE 2EME RECOURS... »

Les habitudes de la population pour les soins de second recours concernant les spécialités infra départementales ne tiennent pas toujours compte des limites administratives mais le contour géographique qui semble pertinent est le bassin de soins.

Dans ce contexte, et pour appréhender au mieux le virage ambulatoire, créer un Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), portée par une personne morale, présente l'intérêt majeur de devenir le lieu incontournable des échanges et la personne morale interlocutrice

- des pouvoirs publics locaux ou régionaux,
- des institutionnels et des collectivités
- des hôpitaux de proximités voire des GHT

L'activité de la CPTS débouche tôt ou tard sur les relations transversales en mettant l'accent sur les relations avec le second recours mais surtout sur le lien ville-hôpital : gestion de l'amont et de l'aval des hospitalisations, parcours coordonné autour de la chirurgie ambulatoire et du parcours de santé des plus fragiles...

Pour trouver les solutions médianes aux problèmes des uns et des autres, le pluriprofessionnel s'avère une nouvelle fois indispensable. Les expériences présentées encouragent à avoir un membre d'une MSP ou d'une CPTS au conseil de surveillance et à la commission médicale d'établissement. Ce lien est efficace pour construire les projets ville-hôpital : protocoles, échange et partage informatiques.

Contacts :

Josselin KAMGA, médecin généraliste dans la Vienne, et Président de la FNAMPoS, <http://fnampos.fr>
• josselin.kamga@gmail.com

Mylène ROUZAUD-CORNABAS Coordinatrice régionale, projet CPTS URPS-ML région Centre-Val de Loire • mylene.rouzaudcornabas@urpsml-centre.org

Jean-Pierre PEIGNÉ Président de la CPTS Sud Lochois, Vice Président FMPS Centre-Val de Loire • jeanpierre-peigne@orange.fr